

Séance ordinaire du conseil municipal du 14 mars 2022 à 19 h 30



PAUL GERMAIN

pgermain@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6239



JOEY LECKMAN

District 1 : Secteurs Bon Air,
Canadiana et Domaine
Laurentien
jleckman@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6301



PIER-LUC LAURIN

District 2 : Secteurs Les
Clos-Prévostois
plaurin@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6302



MICHEL MORIN

District 3 : Secteurs des
Pins, Mozart et des
Patriarches
mmorin@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6303



MICHÈLE GUAY

District 4 : Secteurs historique
et PSL
mguay@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6304



SARA DUPRAS

District 5 : Secteurs
des Chansonniers, Brosseau
et Joseph
sdupras@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6305



PIERRE DAIGNEAULT

District 6 : Secteurs des
Lacs Écho, René et Renaud
pdaigneault@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6306

Période de questions

- Durée : 30 minutes maximum;
- Vous devez vous identifier et indiquer sur quel sujet portera votre question;
- Vous devez vous adresser au maire, en termes polis et ne pas user de langage injurieux ni de propos vexatoires ou diffamatoires;
- Vous devez formuler votre question de manière claire et précise (phrase de type interrogatif);
- Si vous introduisez votre question par un préambule, le faire de manière que celui-ci soit bref et succinct;
- Vous pouvez poser un maximum de deux (2) questions, après quoi le maire peut mettre fin à votre intervention. Vous pourrez bénéficier d'un second tour lorsque toutes les personnes qui désirent intervenir l'auront fait;
- Seules les questions de nature publique sont permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la Ville.

Articles 30 et 31 du Règlement 784



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion des affaires financières

2.1 Approbation des déboursés et des engagements au 14 mars 2022

Déboursés	
Numéro des chèques	Total des déboursés
56802 à 57093	839 248,81 \$

Engagements	
Numéro des bons de commande	Total des engagements
63849 à 64098	303 957,38 \$



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion règlementaire

3.1 Adoption – Règlement 655-5 amendant le règlement 655 sur l’usage de l’eau potable (Stratégie québécoise d’économie d’eau potable)

But du règlement : Assurer la concordance du règlement 655 sur l’usage de l’eau potable avec les objectifs de la Stratégie québécoise d’économie d’eau potable adoptée par le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation

Gestion règlementaire

3.2 Dépôt d'un projet de règlement – Règlement 779-2 amendant le règlement 779 relatif à la vente et à la fourniture de contenants, emballages et autres objets à usage unique ou individuel par certains commerçants

But du règlement : Modification de l'entrée en vigueur des phases 2 et 3, modification des montants des contributions, retrait de certains produits et certains type de distribution et bonification des mesures compensatoires

Gestion règlementaire

3.3 Adoption – Règlement 798 établissant un programme d'aide financière à l'installation de dispositif de vrac chez les commerçants

But du règlement : Établir un programme d'aide financière aux commerçants pour l'installation de dispositifs de distribution d'eau potable et de lave-glace

Gestion règlementaire

3.4 Adoption – Règlement 805 « Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Prévost »

But du règlement : Adoption d'un code d'éthique et de déontologie, applicables aux employés, suivant des changements législatifs et pour assurer une harmonisation avec le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Gestion règlementaire

3.5 Adoption – Règlement 808 décrétant l’acquisition d’un véhicule utilitaire et ses équipements pour le Service de sécurité incendie et autorisant un emprunt nécessaire à cette fin

But de l’emprunt : Acquisition d’un véhicule utilitaire et ses équipements pour le Service de sécurité incendie

Montant de l’emprunt : 332 000 \$

Durée du financement : Dix (10) ans



Véhicule multifonctionnel

Remplacement de 2 véhicules vieillissant par 1 véhicule multifonctionnel

- Économie dans la gestion de la flotte de véhicule
- Déplacement d’un seul véhicule sur certains appels
Dégât d’eau - Recherche en forêt - Entraide
- Lors des appels d’entraide, maintenir la couverture du territoire à Prévost.

Gestion règlementaire

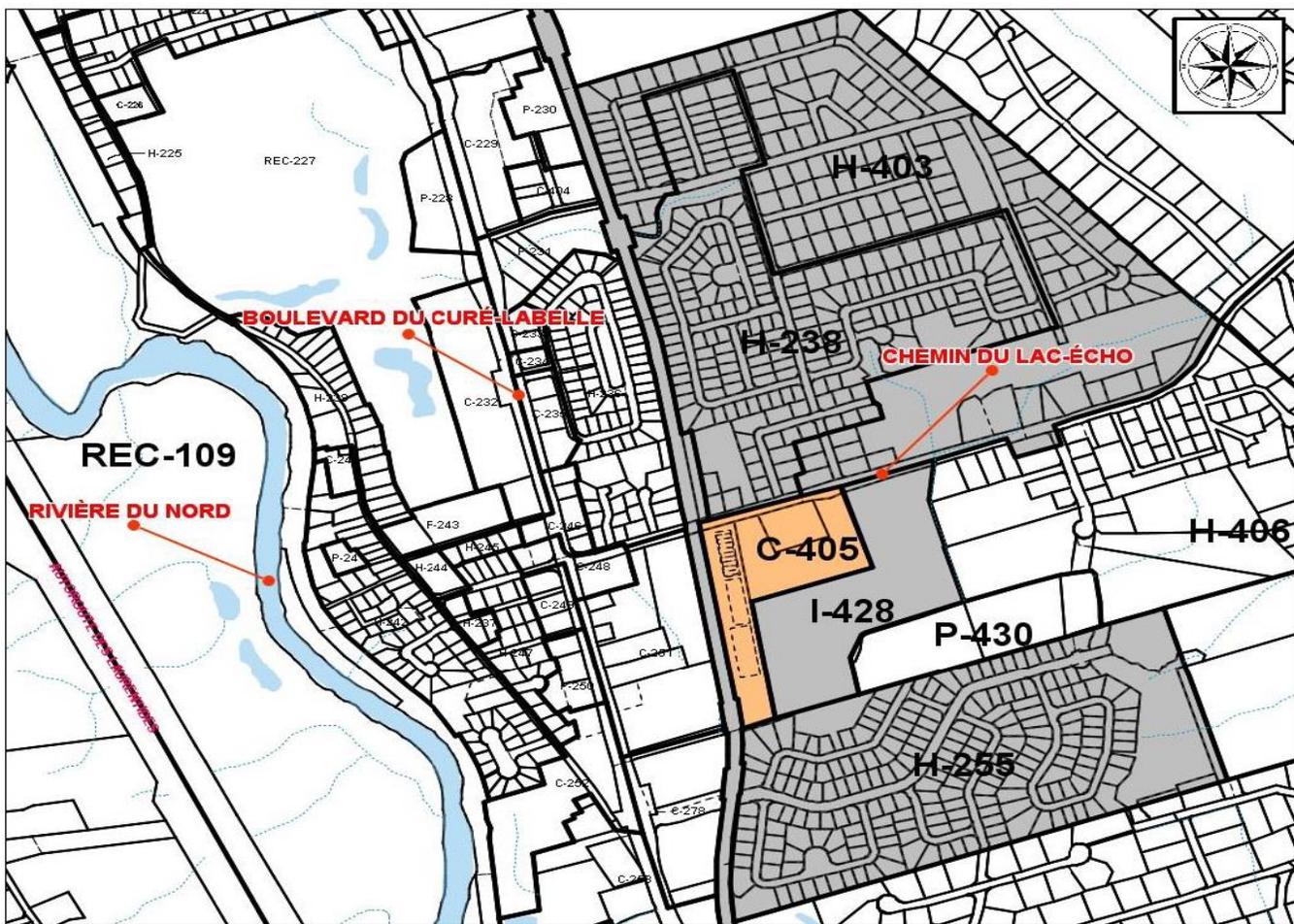
3.6 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 809 « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Prévost »

3.7 Présentation – Projet de règlement numéro 809 « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Prévost »

But du règlement : Adoption d'un code d'éthique et de déontologie, applicables aux élus municipaux, conforme aux changements législatifs apportés à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et pour assurer une harmonisation avec le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Gestion règlementaire

3.8 Avis de motion – Projet de règlement numéro 601-80 amendant le règlement de zonage numéro 601 de la ville de Prévost, tel que déjà amendé, afin d'autoriser spécifiquement l'usage C601 – Microbrasserie et microdistillerie artisanales, sous la classe d'usage C6 – Commerce artisanal, dans la zone C-405



Description

Projet de règlement no. 601-80

Afin d'autoriser spécifiquement l'usage C601 – Microbrasserie et microdistillerie artisanale, sous la classe d'usage C6 Commerce artisanal, dans la zone C-405

Zone visée : C-405

Zones contiguës :
H-238, H-255, REC-401, H-403, I-428

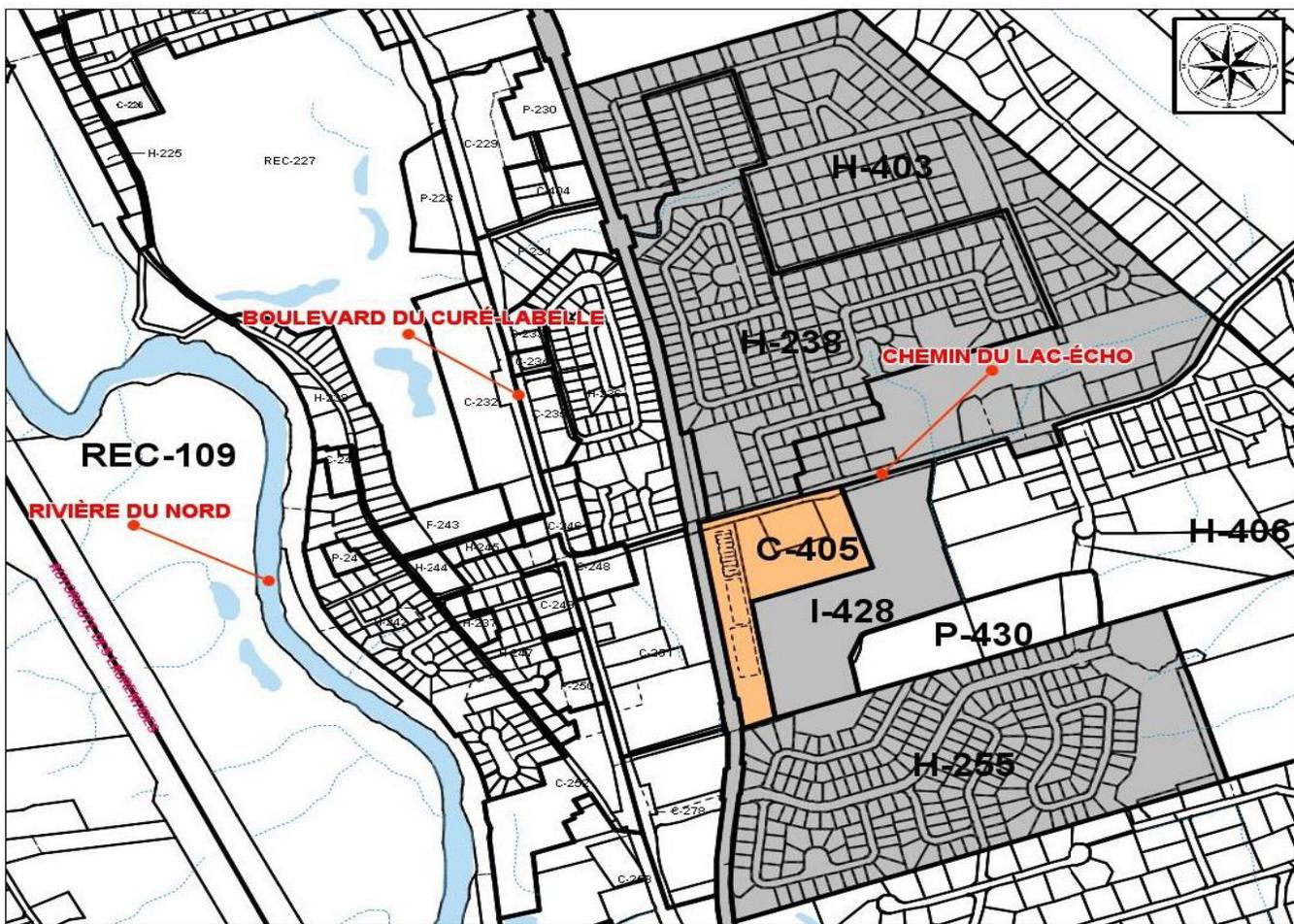
Légende

- Zone visée
- Zones contiguës

Annexe : A	Plan no :
Échelle : Aucune	Date : 2022-03-01

Gestion règlementaire

3.9 Adoption – Projet de règlement numéro 601-80 amendant le règlement de zonage numéro 601 de la ville de Prévost, tel que déjà amendé, afin d'autoriser spécifiquement l'usage C601 – Microbrasserie et microdistillerie artisanales, sous la classe d'usage C6 – Commerce artisanal, dans la zone C-405



Description

Projet de règlement no. 601-80

Afin d'autoriser spécifiquement l'usage C601 – Microbrasserie et microdistillerie artisanale, sous la classe d'usage C6 Commerce artisanal, dans la zone C-405

Zone visée : C-405

Zones contiguës :
H-238, H-255, REC-401, H-403, I-428

Légende

- Zone visée
- Zones contiguës

Annexe : A	Plan no :
Échelle : Aucune	Date : 2022-03-01

Gestion règlementaire

3.10 Dépôt du certificat de la greffière suivant la tenue d'une procédure de registre

Règlement visé : Règlement 806 décrétant des travaux de réfection de l'égout, de l'aqueduc et de la chaussée de la rue du Nord, entre la rue de la Station et la rue Shaw et autorisant un emprunt nécessaire à cette fin

Consultation écrite tenue du 18 février 2022 jusqu'au 7 mars 2022, inclusivement.

- Le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement 806 est de 10 803;
- Le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 1 091;
- Le nombre de demandes reçues est de 0;
- Le règlement 806 est donc réputé approuvé par les personnes habiles à voter.



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion des contrats

5.1 Réfection des ponceaux pour le secteur rues des Anciens et des Gouverneurs – Appel d’offres public ING-SP-2021-53 – Octroi de contrat

Soumissionnaires	Montant sans taxes	Montant avec taxes
9129-6558 Québec inc. (David Riddell Excavation/Transport)	263 428,96 \$	302 877,45 \$
Construction T.R.B. inc.	314 676,90 \$	361 799,77 \$
9267-7368 Québec inc. (A. Desormeaux Excavation)	333 115,90 \$	383 000,01 \$
Inter Chantiers inc.	335 659,09 \$	385 924,03 \$
Excapro inc.	340 914,26 \$	391 966,17 \$
Construction Monco inc.	341 495,14 \$	392 634,04 \$
Construction G-NESIS inc.	359 658,00 \$	413 516,79 \$
10712957 Canada inc. (Infratek Construction)	377 471,31 \$	433 997,52 \$
Jobert inc.	381 980,00 \$	439 181,50 \$
Cusson-Morin Construction inc.	388 418,17 \$	446 583,79 \$
Les Constructions CJRB inc.	459 540,50 \$	528 356,69 \$

Gestion des contrats

5.2 Nettoyage des rues et espaces publics – Secteurs Nord et Sud – Appel d'offres public TP-SP-2022-02 – Octroi de contrat

Secteur Nord pour trois (3) ans – Renouvelable annuellement

Soumissionnaires	Montant total sans taxes	Montant total avec taxes
Les Entreprises Jéroca inc. *	135 000,00 \$	155 216,25 \$
Entretiens J.R. Villeneuve inc.	153 490,69 \$	176 475,93 \$
Groupe Villeneuve inc.	199 369,71 \$	229 225,33 \$
* Soumission non conforme		

Gestion des contrats

5.2 Nettoyage des rues et espaces publics – Secteurs Nord et Sud – Appel d'offres public TP-SP-2022-02 – Octroi de contrat

Secteur Sud pour trois (3) ans – Renouvelable annuellement

Soumissionnaires	Montant total sans taxes	Montant total avec taxes
Les Entreprises Jéroca inc. *	174 000,00 \$	200 056,50 \$
Entretiens J.R. Villeneuve inc.	196 186,17 \$	225 565,05 \$
Groupe Villeneuve inc.	264 280,77 \$	303 856,82 \$
* Soumission non conforme		

Gestion des contrats

5.3 Location d'équipements pour le nettoyage d'égouts et de puisards – Appel d'offres publics TP-SP-2022-10 – Octroi de contrat

Soumissionnaire	Montant sans taxes	Montant avec taxes
Beaugard Environnement Ltée	271 335,00 \$	311 967,39 \$

Gestion des contrats

5.4 Achat d'une remorque plateforme pour la rétrocaveuse – Demande de prix TP-DP-2022-12 – Octroi de contrat

Fournisseurs	Montant sans taxes	Montant avec taxes	Montant corrigé
Remorques des Monts inc.	38 612,75 \$	44 395,01 \$	-
Les Attaches Éthier inc.	40 987,00 \$	47 124,80 \$	-
Attaches et remorques Labelle inc.	41 777,14 \$	48 014,71 \$	48 033,27 \$
Asetrail (Atelier Ste-Émilie inc.)	N'a pas soumissionné		

Gestion des contrats

5.5 Réparation et entretien des luminaires – Appel d'offres sur invitation TP-SI-2022-13 – Rejet des soumissions

Soumissionnaires	Montant sans taxes	Montant avec taxes	Montant corrigé avec taxes
Laurin, Laurin (1991) inc.	45 322,00 \$	50 434,02 \$	52 108,97 \$
Lumidaire inc.	123 805,00 \$	142 344,80 \$	-
Bruneau électrique inc.	N'a pas soumissionné		
Laro Technologies inc.	N'a pas soumissionné		

Gestion des contrats

5.6 Achat de structures d'exposition en plein air – Demande de prix LOI-DP-2022-22 – Octroi de contrat

Fournisseurs	Montant sans taxes	Montant avec taxes
Effigiart (7 structures)	16 805,00 \$	19 321,55 \$
Effigiart (10 structures)	23 870,00 \$	27 444,53 \$
Art Publix (7 structures)	21 262,00 \$	24 445,98 \$
Studio Boume (5 structures)	29 751,25 \$	34 206,50 \$
Soudures Blondin	N'a pas soumissionné	



Image à titre indicatif seulement

Gestion des contrats

5.7 Achat d'une remorque pour transporter le véhicule tout-terrain – Demande de prix INC-DP-2022-23 – Octroi de contrat

Fournisseurs - Remorque	Montant sans taxes	Montant avec taxes
Attaches et remorques Labelle inc.	14 660,25 \$	16 855,62 \$
Les Attaches Éthier inc.	14 762,00 \$	16 972,61 \$
Remorques Olympique inc.	18 495,00 \$	21 264,63 \$

Fournisseurs - Gyrophares	Montant sans taxes	Montant avec taxes
Prévo911tech	1 610,38 \$	1 851,54 \$
Équipement SH inc.	3 091,69 \$	3 554,67 \$
Zone Technologie Électronique inc.	N'a pas soumissionné	

Fournisseurs - Lettrage	Montant sans taxes	Montant avec taxes
Decograph inc.	1 680,00 \$	1 931,58 \$
9111-0387 Québec inc. (Décalco)	2 548,42 \$	2 930,04 \$
9205-6704 Québec inc. (GRAFX Évolution)	3 135,00 \$	3 604,47 \$



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion de la sécurité publique

8.1 Achat d'un conteneur pour le Service de sécurité incendie pour l'entreposage

Fournisseur	Montant sans taxes	Montant avec taxes
G.T. Services de conteneurs inc.	7 805,00 \$	8 973,80 \$



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

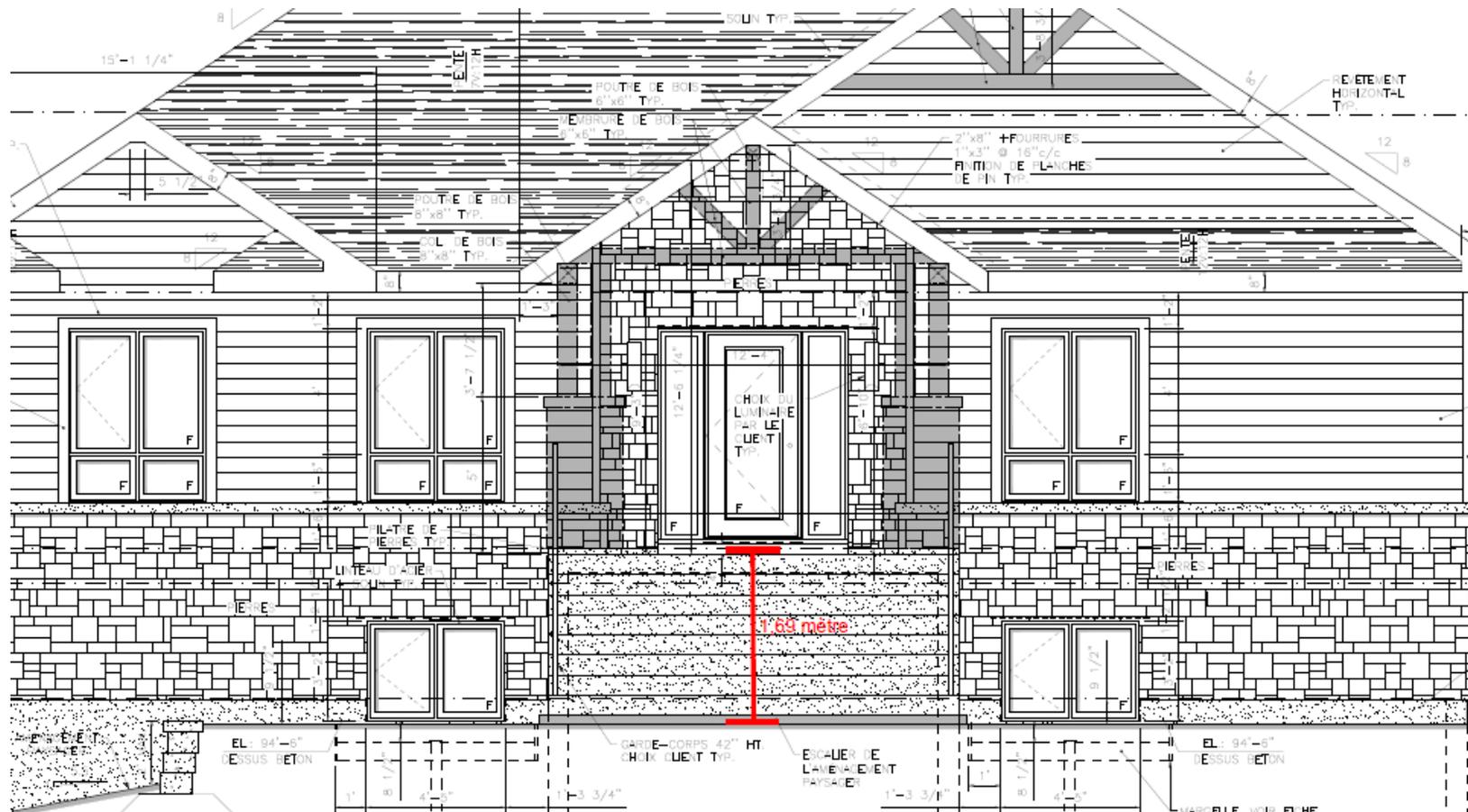
Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

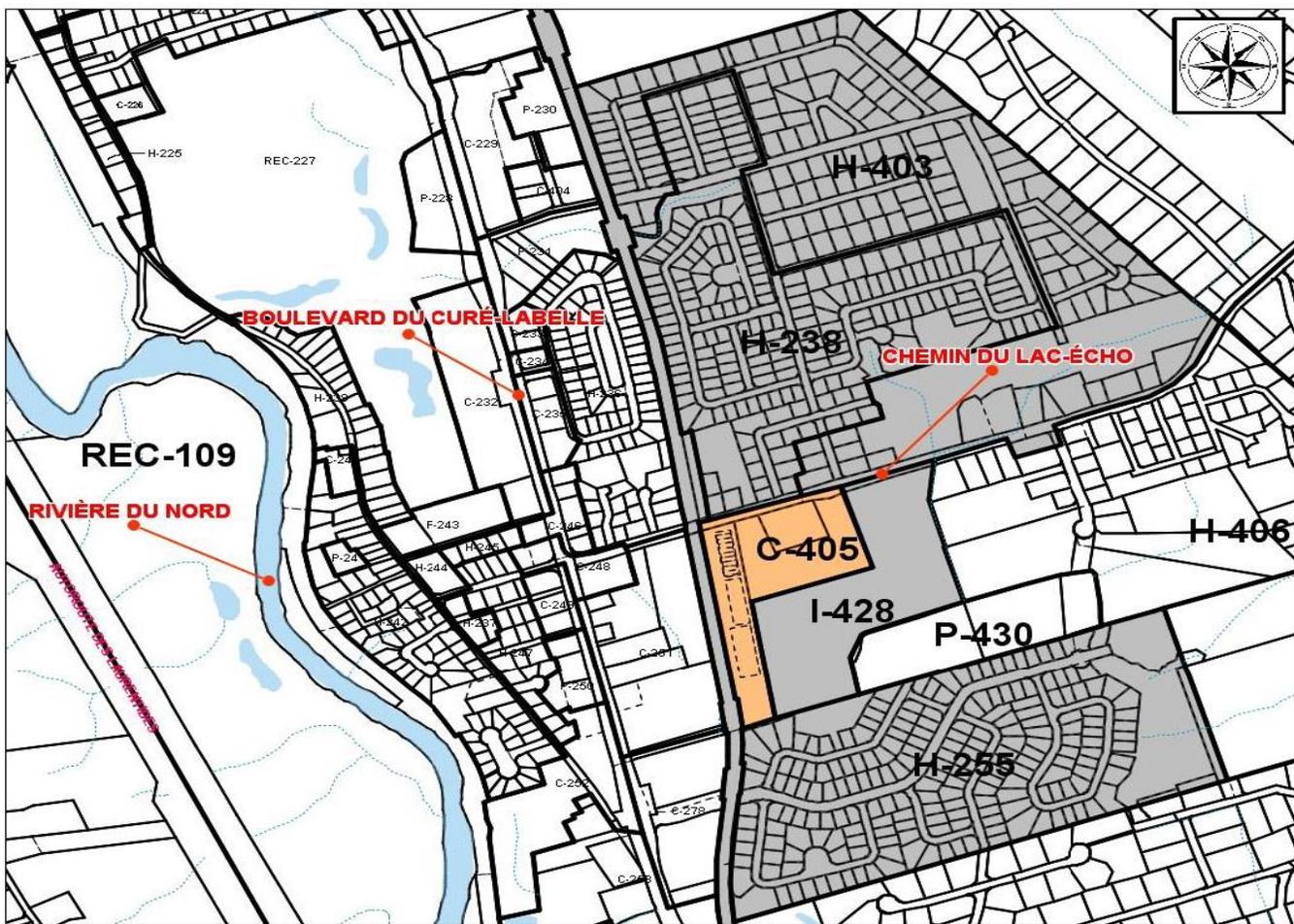
Gestion de l'urbanisme

10.2 Demande de dérogation mineure numéro DM-2022-0006 visant la hauteur du plancher du rez-de-chaussée de l'habitation (niveau moyen du sol) - Propriété sise sur le lot vacant situé sur la rue du Monte-Pente (Lot vacant situé au nord du 1318, rue du Monte-Pente) (Lot 3 907 751 du cadastre du Québec)



Gestion de l'urbanisme

10.3 Demande d'amendement à la réglementation de zonage visant à permettre l'usage C601 (Microbrasserie et microdistillerie artisanales) dans la zone C-405 - Propriété sise au 951-953-955, chemin du Lac-Écho (Lots 6 252 170 (bâtiment) et 6 252 171 (lot d'accueil) du cadastre du Québec) - Monsieur John Marcel Tremblay, pour et au nom de, l'entreprise Herman Brasserie artisanale Inc.



Description

Projet de règlement no. 601-80

Afin d'autoriser spécifiquement l'usage C601 – Microbrasserie et microdistillerie artisanale, sous la classe d'usage C6 Commerce artisanal, dans la zone C-405

Zone visée : C-405

Zones contiguës :
H-238, H-255, REC-401, H-403, I-428

Légende

- Zone visée
- Zones contiguës

Annexe : A	Plan no :
Échelle : Aucune	Date : 2022-03-01



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Période de questions

- Durée : 30 minutes maximum;
- Vous devez vous identifier et indiquer sur quel sujet portera votre question;
- Vous devez vous adresser au maire, en termes polis et ne pas user de langage injurieux ni de propos vexatoires ou diffamatoires;
- Vous devez formuler votre question de manière claire et précise (phrase de type interrogatif);
- Si vous introduisez votre question par un préambule, le faire de manière que celui-ci soit bref et succinct;
- Vous pouvez poser un maximum de deux (2) questions, après quoi le maire peut mettre fin à votre intervention. Vous pourrez bénéficier d'un second tour lorsque toutes les personnes qui désirent intervenir l'auront fait;
- Seules les questions de nature publique sont permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la Ville.

Articles 30 et 31 du Règlement 784

Prochaine séance du conseil municipal

Lundi 11 avril 2022 à 19 h 30

Bonne fin de soirée !